

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-52 du 26 Février 1981

chargeant le Camarade Tonakpon Gratien CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire, de l'intérim du Camarade Simon Ifèdé OGOUMA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pour compter du 26 Février 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 26 Février 1981, le Camarade Tonakpon Gratien CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Simon Ifèdé OGOUMA.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 Février 1981

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : FR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MACP-MAEC 6 autres
Ministères 20 DFE -- DAJL -- JUSAE 6 ICE et ses Sections 4 DGCT 1 ONEPI -- Gde Chanc. 2
UNB -- FASJEP -- EN 6 BCP 1 JORPB 1.